

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 65 (1924), p. 435-439

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1924__65__435_0

© Société de statistique de Paris, 1924, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1924

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1924

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GASTON ROULLEAU, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1924.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRE ASSOCIÉ.
COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
NÉCROLOGIE.
PRÉSENTATION DE LA LISTE DES MEMBRES A ÉLIRE AU CONSEIL.
COMMUNICATION DE M. EDMOND MICHEL : « LA RESTAURATION DES RÉGIONS DÉVASTÉES ET LA QUESTION DES RÉPARATIONS ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GASTON ROULLEAU, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Gaston Roulleau, président.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1924.

M. le président met aux voix le procès-verbal de la séance du 15 octobre 1924, inséré dans le journal de novembre. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

A propos de ce procès-verbal nous avons reçu de notre collègue, M. de PEYERIMHOFF, une note sur les allocations familiales dans le Bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, que nous reproduisons à titre de complément à la discussion sur la communication de M. CADOUX sur « Statistique et Paix Sociale ».

C'est le 1^{er} novembre 1917 que prend naissance dans les mines non envahies, le régime d'allocations familiales à raison de : 0 fr. 25 par poste de présence et par enfant au-dessous de 16 ans, ne travaillant pas et résidant en territoire français non envahi. La majoration est également accordée pour chaque fils non marié sous les drapeaux. Pour les ouvriers blessés, les Compagnies effectuent pour chaque jour d'indisponibilité les versements s'appliquant aux enfants et soldats.

A partir du 1^{er} février 1918, l'allocation familiale est portée à 0 fr. 40 par

journée de présence, mais ne s'applique qu'aux enfants de moins de 13 ans (au lieu de 16) ne travaillant pas. Les enfants entre 13 et 16 ans ne pouvant pas travailler sont assimilés à ceux de moins de 13 ans. L'enfant aîné d'une femme veuve, travaillant à la mine, est assimilé au chef de famille lorsque le père est mort au service de la mine. Les journées de blessé sont comptées comme journées de présence.

A partir du 1^{er} mai 1919 et pour toutes les mines du Nord et du Pas-de-Calais, les allocations sont calculées, comme suit :

| | |
|--|----------|
| Pour 1 enfant de moins de 13 ans..... | 0 fr. 60 |
| Pour 2 enfants de moins de 13 ans..... | 1 fr. 20 |
| Pour 3 enfants de moins de 13 ans..... | 1 fr. 95 |
| Pour 4 enfants de moins de 13 ans..... | 2 fr. 75 |

et 0 fr. 75 par enfant de moins de 13 ans en sus.

Sont assimilés aux enfants de moins de 13 ans les enfants de 13 à 16 ans qui ne travaillent pas parce qu'ils sont malades ou parce qu'ils continuent leurs études.

A partir du 1^{er} mars 1920, l'allocation familiale est portée à 1 franc par enfant de moins de 13 ans effectivement à la charge du chef de famille.

Enfin, depuis le 1^{er} décembre 1920, le tarif des allocations familiales est le suivant, par journée de présence de l'ouvrier et par enfant de moins de 13 ans à sa charge :

| | |
|-----------------|----------|
| 1 enfant | 1 fr. |
| 2 enfants | 2 fr. 50 |

et 2 francs par enfant en sus.

Ce tarif est toujours en vigueur.

Pendant l'année 1922, les Compagnies Houillères du département du Pas-de-Calais ont versé à leur personnel, à titre d'allocations familiales, une somme totale de 27.768.364 fr. 77, correspondant à 6,67 % des salaires payés.

Pour l'année 1923, le versement s'est élevé à 32.914.458 fr. 59 pour un personnel moyen de 100.527 unités.

Dans un ordre d'idées voisin, il y a lieu de citer, en outre :

- 1° les versements à la Caisse Autonome des ouvriers mineurs, à raison de :
4 1/2 % des salaires à la charge des Compagnies
et 4 1/2 % à titre de contribution ouvrière.

Indépendamment des retraites à partir de 55 ans et 30 ans de travail, la Caisse Autonome donne maintenant des allocations et retraites aux invalides.

- 2° les versements aux sociétés de secours, à raison de 1 1/2 % à la charge des Compagnies et 1 1/2 % à titre de contribution ouvrière.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRE ASSOCIÉ.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. L. DELAPORTE, LEY et Louis-Pierre RICHARD sont nommés membres titulaires et M. le D^r Isaac LÉVI est nommé membre honoraire associé.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. TATIGNY, sous-directeur de l'Urbaine-Capitalisation, 8, rue de La Tombe-Issoire (XIV^e), présenté par MM. Barriol et Rouff.

M. CHASSÉRIAUX, sous-intendant militaire à Epinal (Vosges), présenté par MM. Roulleau et Barriol.

M. Maurice TREMBLEY, secrétaire général de la Chambre de Commerce Suisse en France, 11, rue de la Pompe (XV^e), présenté par MM. Albert Delattour et Barriol.

M. René MASSÉ, président du syndicat des industries du gaz, 14, rue de Clichy (IX^e), présenté par MM. Cadoux et Barriol.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

Le Conseil de la Société présente également comme membre honoraire associé, M. Bogolube MILOCHÉVITCH, chef de la section statistique au ministère de l'Agriculture du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, 34, rue Déligradska à Belgrade.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général prend la parole en ces termes :

Au début de ce mois de novembre, trois institutions, dont les buts d'enseignement sont en rapport avec l'activité de notre Société, l'Institut de Statistique, l'École supérieure d'Enseignement financier et l'Institut des Finances et des Assurances ont inauguré l'année scolaire 1924-1925, par la reprise de leurs cours. Le succès que rencontrent ces derniers en ce qui concerne le nombre des assistants est une preuve irréfutable que ces divers organismes, qui ont su attirer à eux des professeurs éminents et dévoués, correspondent à des besoins incontestables.

Les trois enseignements possèdent le caractère commun de faire appel aux mathématiques appliquées. Toutefois, ils se différencient nettement les uns des autres tant dans le détail des matières professées que par les auditeurs auxquels les cours s'adressent.

L'Institut des Finances et des Assurances, affilié à l'Association Philotechnique, a installé ses cours depuis fort longtemps dans les locaux de la mairie Drouot; les matières enseignées se divisent en trois classes principales : assurance (9 cours), finances (5 cours), actuariat (2 cours propres, plus 2 cours empruntés à chacune des deux premières classes). L'Institut des Finances et des Assurances s'adresse particulièrement aux jeunes employés des Sociétés de Crédit et des Compagnies d'Assurances, possédant déjà une instruction générale suffisante et désireux d'étendre leurs connaissances techniques. Par ses cours spéciaux, l'Institut des Finances et des Assurances est la véritable école de préparation à l'examen de l'Institut des Actuaire Français.

L'École Supérieure d'enseignement financier se cantonne, comme son nom l'indique, dans l'étude des questions financières et bancaires. Mais son programme est, à cet égard, absolument complet; il s'y trouve, en effet, jusqu'à des cours de législation financière et d'économie politique. L'auditoire à ces cours se compose exclusivement du personnel des établissements financiers patronant l'École. Mais ceux-ci faisant grand état du certificat et du diplôme délivrés par l'École à la fin des cours, l'assistance à ces derniers est très nombreuse.

Signalons enfin l'enseignement tout à fait hors de pair, professé à l'Institut de Statistique, créé tout récemment dans le cadre de l'Université de Paris, et qui a établi ses assises à la Faculté de Droit. Les cours se rattachent tous par un lien plus ou moins intime à la science statistique; les uns sont des cours de statistique pure, les autres traitent d'Economie politique mathématique, d'opérations financières et d'Assurances sur la vie. L'assistance à ces cours, ouverts au public, est sanctionnée par l'obtention de certificats et de diplômes, susceptibles d'être accordés après examen à ceux-là seuls qui ont pris les inscriptions utiles.

Notre Société prend une très grande part à ces enseignements, puisqu'elle fournit à elle seule plus de la moitié du contingent des professeurs, la totalité en ce qui concerne l'Institut de Statistique.

L'intérêt qui s'attache à leur développement est incontestable. Nous

comptons sur tous nos collègues pour leur faire une large publicité dans leurs entourages respectifs. Nous tenons des programmes à leur disposition.

Pour terminer, je veux attirer l'attention sur l'enseignement que professe en Sorbonne — Section des Sciences historiques et philologiques, notre collègue, M. SIMIAND. Il prévoit, pour cette année, deux conférences hebdomadaires : le mardi à 16 heures, éléments de statistique appliquée à l'histoire économique; le mardi à 17 h. 15, la monnaie et les prix, étude historique et critique.

Il est à espérer que beaucoup chercheront à profiter de cet enseignement supérieur, que notre collègue rendra extrêmement intéressant à suivre.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

Il fait une mention spéciale de « La Reconstitution du territoire dévasté », par M. HUDELO, préfet du Nord; « La Production des Richesses », par M. René MASSE et « L'Effort des papeteries de France pour la constitution d'une Industrie Nationale du papier », par notre collègue M. René THÉRY.

NÉCROLOGIE.

M. le Président a la douleur de faire part du décès de M. Charles BURRELL, un des doyens de notre Société et de M. Francesco FERRARIS, sénateur du royaume d'Italie, membre honoraire de notre Société.

PRÉSENTATION DE LA LISTE DES MEMBRES A ÉLIRE AU CONSEIL.

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article 6 du règlement intérieur, il doit communiquer à la Société la liste des candidats proposés par le Conseil d'Administration pour les élections auxquelles il sera procédé dans la séance du 17 décembre.

Les membres proposés par le Conseil en vue du renouvellement partiel pour 1925 sont les suivants :

Pour la présidence : M. Charles RICHER, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, en remplacement de M. Gaston ROULLEAU, président sortant, non rééligible.

Comme vice-président (1925-1926-1927) : M. Clément COLSON, membre de l'Institut, vice-président du Conseil d'Etat, inspecteur général des Ponts et Chaussées, professeur aux Ecoles Polytechniques, des Ponts et Chaussées et des Sciences Politiques, en remplacement de M. Charles RICHER, proposé pour la présidence.

Comme membres du Conseil (1925-1926-1927) : M. Georges PAULET, directeur honoraire au ministère du Travail, en remplacement de M. Clément COLSON, proposé pour la vice-présidence et M. Jean CAPITANT, commissaire-contrôleur des Sociétés d'assurances en remplacement de M. André TRIGNART, conseiller sortant non rééligible.

Toute candidature nouvelle devrait être adressée à notre secrétaire général avant le 26 novembre 1924.

COMMUNICATION DE M. EDMOND MICHEL : « LA RESTAURATION DES RÉGIONS DÉVASTÉES ET LA QUESTION DES RÉPARATIONS ».

M. le Président donne la parole à M. Edmond MICHEL pour le développement de sa communication dont la publication a commencé dans le numéro du journal de juillet-août-septembre pour se terminer dans le présent numéro.

M. le Président remercie M. MICHEL du travail d'ensemble, concernant la restauration des régions dévastées, qu'il a bien voulu présenter à la Société.

Ce travail constitue une synthèse remarquable et d'ailleurs réconfortante des efforts poursuivis par la France pour la remise en état de son sol ravagé. Etant donné l'heure tardive, la discussion relative à la communication de M. MICHEL pourrait utilement intervenir après celle de M. Louis MARIN, lors de la prochaine séance. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 22 h. 30.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
G. ROULLEAU.
